

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

23 mars 2020

Message aux sportifs

Chers sportifs,

Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 causée par le SRAS-CoV-2 a continué d'évoluer pour devenir une urgence sanitaire et sociétale qui exige une action efficace et immédiate de la part de chacun d'entre nous, dans le monde entier, pour minimiser la probabilité de transmission et l'impact sur la société. La situation ne touche évidemment pas que le monde du sport et la lutte contre le dopage; la plupart des pays ont mis en place des mesures strictes, qui comprennent la fermeture de frontières, la quarantaine/l'auto-isollement, l'annulation de vols, des restrictions de mouvements, etc.

L'Agence mondiale antidopage (AMA), en tant qu'organisme de réglementation mondial responsable de la lutte contre le dopage, et la communauté antidopage accordent la priorité à la santé publique, à la sécurité et à la responsabilité sociale. La communauté s'est serré les coudes afin d'adapter ses opérations quotidiennes, en suspendant ou en réduisant certains de ses programmes, notamment des contrôles et d'autres activités. Nous sommes conscients que ces mesures nécessaires auront pour effet de diminuer la confiance de certains sportifs dans la tenue de compétitions aussi propres que possible au moment où la situation le permettra ou rapidement après la crise.

L'AMA reconnaît également à quel point la situation est difficile et continuera de l'être pour vous, sportifs, en cette période où vous devez composer avec des mesures strictes mises en place partout dans le monde, qui perturbent vos programmes d'entraînement et génèrent de l'incertitude quant aux futures compétitions auxquelles vous deviez participer.

Le **document questions-réponses** ci-joint, que l'AMA a créé en consultation avec son [Comité des sportifs](#), vise à répondre à certaines questions que vous vous posez peut-être au sujet de cette situation critique qui évolue rapidement.

Si vous désirez en savoir plus sur les mesures précises que prend votre fédération internationale (FI) ou votre organisation nationale antidopage (ONAD) devant les défis actuels sans précédent, nous vous prions de les contacter directement. Entre-temps, si vous souhaitez connaître les directives que l'AMA a fournies aux organisations antidopage (OAD), nous vous invitons à consulter le [Guide pour les OAD du 20 mars 2020](#).

À mesure que la situation évolue, nous tenons à vous assurer que l'AMA et la communauté antidopage continuent à relever les défis liés à cette pandémie en plaçant votre santé et la protection du sport propre au premier rang de leurs préoccupations.

Meilleures salutations, et restez en bonne santé.

Agence mondiale antidopage

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

23 mars 2020

Questions et réponses

- 1. Puis-je encore être contrôlé durant la pandémie de COVID-19 malgré toutes les restrictions mises en place, surtout en ce qui a trait à la distanciation sociale et à l'auto-isolement?**

Oui. Si aucune restriction sur la mobilité ou les contacts physiques n'a été mise en place par les autorités locales, les contrôles peuvent avoir lieu n'importe où et à tout moment.

- 2. Si je suis contrôlé, quelles mesures seront mises en place pour réduire les risques d'infection?**

Si le programme de contrôles peut se poursuivre, les OAD doivent mettre en place des mesures renforcées, compatibles avec les recommandations des autorités sanitaires, afin de protéger votre santé et votre sécurité ainsi que celles du personnel de prélèvement des échantillons. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le [Guide pour les OAD du 20 mars 2020](#) rédigé par l'AMA.

- 3. Quelles mesures précises les OAD prendront-elles pour réduire les risques de transmission?**

D'abord, les OAD ont été avisées de ne réaliser que les contrôles antidopage les plus urgents. Lorsqu'il procède à ces contrôles, le personnel de prélèvement des échantillons doit se laver régulièrement les mains, et les désinfecter ou mettre de nouveaux gants à son arrivée sur le lieu de contrôle. Les sportifs et le personnel de prélèvement des échantillons doivent également, autant que faire se peut, respecter la distance sociale recommandée (de deux mètres).

- 4. Que dois-je faire si j'ai des symptômes qui laissent croire que je pourrais avoir la COVID-19?**

Vous devriez en premier lieu vous préoccuper de votre santé et de celle des personnes qui vous entourent. Si vous craignez d'avoir contracté le virus, la priorité est de vous isoler et de suivre les autres précautions (lavage des mains, etc.) recommandées par les organisations internationales de la santé. Vous devriez également communiquer avec les autorités de la santé locales pour vous assurer de respecter les procédures appropriées pour votre région. Dans le cadre de la lutte contre le dopage, vous devriez indiquer à votre OAD que vous craignez d'avoir le virus au moment de soumettre vos informations de localisation ou quand le personnel de contrôle du dopage vous avise que vous devez subir un contrôle, pour leur permettre d'adapter leurs plans en conséquence.

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

23 mars 2020

5. Dois-je encore faire une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) si j'ai un problème de santé qui requiert l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite?

Tant que vous pouvez être contrôlé, vous devez vous assurer que vous disposez d'une AUT valable. Si vous avez des difficultés à consulter un médecin pendant la pandémie de COVID-19 afin de fournir la documentation nécessaire pour appuyer votre demande d'AUT, vous devriez documenter toutes les démarches entreprises pour respecter les exigences pertinentes et tous les obstacles rencontrés. Les dossiers seront examinés au cas par cas.

6. Si les sportifs ne sont pas soumis à des contrôles régulièrement ou s'ils sont soumis à un moins grand nombre de contrôles que d'habitude, que fait l'AMA pour garantir que les compétitions seront propres lorsque la situation reviendra à la normale?

L'AMA suit de près les situations où il y a eu une réduction ou une annulation temporaire des contrôles. Lorsque l'univers sportif reviendra à la normale, ces « écarts » dans les contrôles pourront être corrigés par des contrôles ciblés supplémentaires.

7. Dois-je encore soumettre les informations sur ma localisation?

À moins d'indication contraire de la part de votre OAD, vous devez continuer à fournir les informations sur votre localisation tant que vous pouvez être contrôlé. Si vous souhaitez transmettre des informations susceptibles d'avoir des effets sur le contrôle du dopage (sur votre santé, votre auto-isolement, les restrictions sur la mobilité qui vous concernent, etc.), veuillez le faire en même temps que vous soumettez les informations sur votre localisation.

8. Puis-je refuser un contrôle si je me soumetts à un auto-isolement, à une quarantaine, ou si j'ai l'impression que les précautions adéquates ne sont pas prises par le personnel de prélèvement des échantillons?

Non. À moins qu'un isolement ou un confinement soit obligatoire, vous devez vous soumettre aux contrôles tout en suivant les mesures préventives établies par votre OAD. Si vous refusez de vous soumettre à un contrôle ou que vous ne terminez pas le processus de prélèvement des échantillons après avoir été invité à le faire, ou si vous ne pouvez (ou ne voulez) pas fournir un échantillon en raison d'un manque de mesures de protection, votre refus sera soumis au processus habituel de gestion des résultats, ce qui vous permettra de vous justifier selon les procédures établies. Dans la mesure où peu de contrôles ont lieu à l'heure actuelle, vous êtes encouragés à vous y conformer, le cas échéant. Si vous avez besoin de l'aide d'un représentant pour vous guider dans le processus de contrôle du dopage (cela concerne surtout les mineurs et les sportifs handicapés), et qu'aucun

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

23 mars 2020

représentant ne peut vous aider en raison des répercussions de la COVID-19, cela sera pris en compte pendant le processus de gestion des résultats.

9. Compte tenu de la réduction des contrôles, comment puis-je avoir la certitude que je pourrai concourir dans un environnement sans dopage?

Le fait de placer la santé publique au-dessus des besoins du système antidopage aura évidemment des répercussions sur la lutte contre le dopage dans le sport. Cependant, beaucoup moins d'entraînements et de compétitions ont lieu en ce moment. Il est important de rappeler également aux sportifs que les échantillons prélevés continuent d'être conservés en prévision d'analyses ultérieures et que, grâce au Passeport biologique de l'athlète, des échantillons prélevés après la crise de la COVID-19 pourraient révéler qu'il y a eu dopage durant cette période. Enfin, bien que le nombre de contrôles soit réduit dans le monde entier pendant cette crise, vous pouvez contribuer aux efforts de lutte contre le dopage en restant au fait des plus récentes informations et des ressources éducatives mises à votre disposition, et en invitant vos pairs et vos coéquipiers à en faire autant. Vous pouvez vous familiariser avec les ressources éducatives de l'AMA en matière de lutte contre le dopage en consultant la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Agence, [ADeL](#).